

LES AVANTAGES DE L'OFFRE



DES GARANTIES COUVRANTES POUR PROTÉGER VOTRE LOGEMENT, VOS PROCHES ET VOUS

- En plus d'une couverture contre les principaux risques, vous bénéficiez d'une protection en cas de vol, de dommages électriques, de bris de glace, etc.
- En cas de sinistre, vous êtes en relation avec un expert du bâtiment à même de vous proposer rapidement la meilleure solution :
 - > Vous souhaitez faire les réparations vous-même ? Vous n'avancez pas les frais. Nous vous fournissons la liste des matériaux à prévoir et des enseignes où vous approvisionner.
 - > Vous préférez faire appel à des professionnels ? Notre réseau d'artisans réparateurs peut intervenir sans avance de frais.
 - > Vous souhaitez mandater votre propre artisan ? Nous vous indemnisons sur facture.



UNE FRANCHISE DE SEULEMENT 120 €, RÉDUITE À 60 € APRÈS 2 ANS SANS SINISTRE

- Un montant, appelé franchise, reste à votre charge en cas de dommages.
- À 120 €, notre franchise fait partie des plus basses des contrats d'assurance habitation. Celle-ci est réduite à 60 € après deux années sans sinistre.



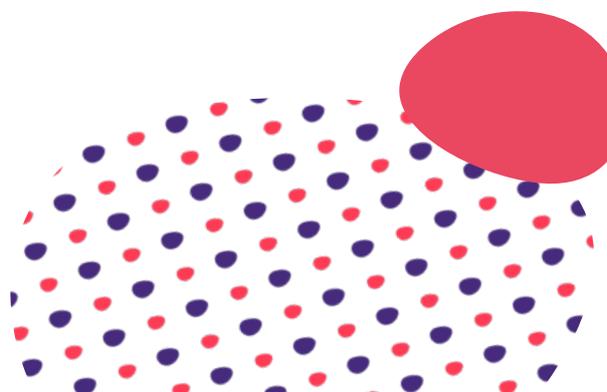
UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7

- Suite à un sinistre habitation, mais aussi en cas de panne domestique ou de problème de serrurerie, l'assistance prend en charge les mesures d'urgence : déplacement d'un professionnel, relogement, gardiennage, etc.
- En cas d'accident ou maladie survenu lors d'un déplacement, l'assistance organise votre retour.



DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

- Souscription simple : pas de pièce justificative, pas de frais de dossier, et résiliation par nos soins auprès de votre assureur actuel.
- Documents contractuels rédigés de façon claire.
- En cas de déménagement, maintien des garanties pour votre ancien logement jusqu'à 30 jours.
- Espace de stockage numérique de vos factures, photos et vidéos pour faciliter la justification de la valeur de vos biens en cas de sinistre.



LES AVANTAGES SPÉCIFIQUES À LA FORMULE **Confort+**



REMBOURSEMENT À NEUF DE VOS BIENS RÉCENTS

- Au fil des années, vos biens électroménagers, mobiliers et multimédias perdent de la valeur. La plupart des contrats d'assurance habitation tiennent compte de cette vétusté.
- Avec la formule Confort+, vous êtes indemnisé à hauteur de la valeur d'achat d'un bien neuf équivalent pour vos appareils multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans.



COUVERTURE DE VOS OBJETS DE PLUS DE 2 000 €

- Avec la formule Confort+, vos objets d'une valeur unitaire de plus de 2 000 € sont couverts.



VOS PLAFONDS MOBILIERS RENFORCÉS

- Calculés en fonction du nombre de pièces principales de votre logement, vos plafonds d'indemnisation sont plus élevés.
- Si la valeur totale des biens qui équipent votre logement dépasse ou risque de dépasser le montant du capital prévu dans la formule de base du contrat, Confort+ vous apporte plus de sérénité.

	Confort	Confort+
1 pièce	10 000 €	30 000 €
2 pièces	10 000 €	30 000 €
3 pièces	15 000 €	40 000 €
4 pièces	20 000 €	50 000 €
5 pièces	25 000 €	60 000 €
6 pièces	30 000 €	70 000 €
7 pièces	35 000 €	80 000 €
8 pièces	40 000 €	90 000 €
9 pièces	45 000 €	100 000 €
10 pièces	50 000 €	110 000 €
11 pièces	55 000 €	120 000 €
12 pièces	60 000 €	130 000 €

VYV Conseil, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



GRUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orient.fr).

Wakam, Société anonyme au capital de 4 720 928 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris. Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.



INFORMATIONS SUR LES GARANTIES, PLAFONDS ET FRANCHISE / SEUIL DE L'OFFRE

TABLEAU DES GARANTIES

		Confort	Confort 
Responsabilité	Responsabilité civile vie privée		
	Responsabilité liée à l'occupation (risques locatifs, responsabilité propriétaire, recours des voisins et des tiers)		
	Défense - Recours suite à sinistre		
	Responsabilité civile voyage - séjour		
Protection de votre logement	Incendie et risques annexes		
	Tempêtes, grêle, neige, gel		
	Catastrophes naturelles		
	Catastrophes technologiques		
	Attentats et actes de terrorisme		
	Dégâts des eaux		
	Vol et vandalisme		
	Dommages électriques		
	Perte du contenu du congélateur – réfrigérateur		
	Bris de glace et appareils sanitaires		
	Déménagement		
	Vandalisme extérieur		
	Tous risques accidentels aux biens immobiliers		
	Couverture des objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €		
	Indemnisation en valeur à neuf des biens multimédias de moins de 2 ans et des autres biens mobiliers de moins de 5 ans		
Assistance et services	Assistance habitation suite à sinistre		
	Assistance habitation suite à panne domestique		
	Autres services d'assistance (en déplacement, pour le compte d'une personne aidée)		
	Espace de stockage numérique		
Options	Vol et bris accidentel en tout lieu des vélos et vélos à assistance électrique		
	Assurance scolaire		
	Protection juridique		

 Garantie incluse

 Garantie pouvant être choisie de façon optionnelle.



LIMITES D'INDEMNISATION

PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ

Seuil
d'intervention :
120 €

- Responsabilité civile vie privée :
 - > Dommages corporels : **20 000 000 €.**
 - > Dommages matériels et immatériels consécutifs : **5 000 000 €.**
- Défense - Recours suite à sinistre : **13 500 €** par dossier.
- Responsabilité liée à l'occupation :
 - > Risques locatifs : **1 710 000 €.**
 - > Recours des voisins et des tiers : **1 800 000 €.**
- Responsabilité civile voyage - séjour : **1 440 000 €.**

Dans les limites figurant aux Conditions Générales.

PROTECTION DE VOTRE HABITATION

Seuil
d'intervention :
120 €

- Vos biens mobiliers conservés chez vous (meubles, multimédia et effets personnels, hors objets de valeur) :
- Vos objets de valeur (objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €) conservés chez vous :
 - > Inclus en Confort+ : **5 000 €.**
 - > En extension en Confort+ : **jusqu'à 20 000 €.**

Plafond du capital mobilier en fonction du nombre de pièces principales du logement :

	Confort	Confort +		Confort	Confort +
1 p	10 000 €	30 000 €	7 p	35 000 €	80 000 €
2 p	10 000 €	30 000 €	8 p	40 000 €	90 000 €
3 p	15 000 €	40 000 €	9 p	45 000 €	100 000 €
4 p	20 000 €	50 000 €	10 p	50 000 €	110 000 €
5 p	25 000 €	60 000 €	11 p	55 000 €	120 000 €
6 p	30 000 €	70 000 €	12 p	60 000 €	130 000 €

- Vos biens mobiliers conservés dans vos dépendances fermées (hors objets de valeur) :
 - > Surface cumulée < 50 m² : **1 500 €.**
 - > Surface cumulée entre 50 et 99 m² : **3 000 €.**
 - > Surface cumulée entre 100 et 250 m² : **6 000 €.**
- Pour les dommages électriques, le capital couvert est plafonné à **15 000 €** (dans la limite du capital mobilier).
- **Garantie Coup dur** si votre logement est détruit suite à un sinistre garanti : indemnisation des biens mobiliers en valeur à neuf (dans la limite du plafond du capital mobilier, et hors biens d'occasion).
- Perte du contenu du réfrigérateur - congélateur : forfait en fonction du nombre de pièces, allant de **125 € à 200 € par sinistre** – sans franchise, 2 sinistres maximum par an.

Plafonds pour vos biens immobiliers :

- Vos bâtiments d'habitation sont estimés en **valeur de reconstruction à neuf.**
- Vos installations de production d'énergie verte (hors vol et vandalisme) : **40 000 €.**
- Votre piscine et ses équipements : **40 000 €.**

ASSISTANCE, SERVICES & OPTIONS

Voir détail dans les Conditions Générales.

VYV Conseil, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



GRUPE
vyv

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr).

Wakam, Société anonyme au capital de 4 720 928 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris. Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

